UFAP
UNSa Justice

Personnels Techniques :
DES GRILLES INDICIAIRES SOUS LE SMIC : ÇA SUFFIT !
DES AGENTS INDISPENSABLES, DES SALAIRES INDIGNES !

Au 1er décembre 2026, le SMIC brut mensuel passe à 1 897,39 €. Le constat est encore plus alarmant : plusieurs grades affichent des traitements indiciaires inférieurs au SMIC, est cela sur de nombreuses années de carrière !

Pendant que le coût de la vie augmente, **les grilles indiciaires stagnent**. Les agents gagnent des échelons, acquièrent de l'expérience et assument des responsabilités toujours plus importantes, sans une véritable progression salariale.

ADJOINTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Adjoint technique – C1

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 801,73 €	-95,66 €
2	1 806,66 €	-90,73 €
3	1 811,58 €	-85,81 €
4	1 816,50 €	-80,89 €
5	1 821,42 €	-75,97 €
6	1 826,35 €	-71,04 €
7	1 831,27 €	-66,12 €
8	1 836,19 €	-61,20 €
9	1 850,96 €	-46,43 €
10	1 855,88 €	-41,51 €
11	1 905,11 €	+7,72 €

Adjoint technique principal de 1re classe – C3

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 836,19 €	-61,20 €
2	1 846,04 €	-51,35 €
3	1 850,96 €	-46,43 €
4	1 895,27 €	-2,12 €
5	1 959,26 €	+61,87 €
6	2 008,49 €	+111,10 €
7	2 067,56 €	+170,17 €
8	2 141,41 €	+244,02 €
9	2 239,86 €	+342,47 €
10	2 353,09 €	+455,70 €

Adjoint technique principal de 2e classe – C2

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 806,66 €	-90,73 €
2	1 816,50 €	-80,89 €
3	1 821,42 €	-75,97 €
4	1 836,19 €	-61,20 €
5	1 841,12 €	-56,27 €
6	1 850,96 €	-46,43 €
7	1 855,88 €	-41,51 €
8	1 895,27 €	-2,12 €
9	1 954,34 €	+56,95 €
10	2 013,41 €	+116,02 €
11	2 052,80 €	+155,41 €
12	2 092,18 €	+194,79 €

Pour plus d'informations www.ufap.fr

UFAP
UNSa Justice

Personnels Techniques :
DES GRILLES INDICIAIRES SOUS LE SMIC : ÇA SUFFIT !
DES AGENTS INDISPENSABLES, DES SALAIRES INDIGNES !

ADJOINTS TECHNIQUES DGAP

Adjoint technique de 2e classe

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 831,27 €	-66,12 €
2	1 836,19 €	-61,20 €
3	1 841,12 €	-56,27 €
4	1 846,04 €	-51,35 €
5	1 850,96 €	-46,43 €
6	1 860,81 €	-36,58 €
7	1 919,88 €	+22,49 €
8	2 018,34 €	+120,95 €
9	2 111,87 €	+214,48 €
10	2 200,48 €	+303,09 €

Adjoint technique de 1re classe

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 890,34 €	-7,05 €
2	1 988,80 €	+91,41 €
3	2 087,26 €	+189,87 €
4	2 161,10 €	+263,71 €
5	2 215,25 €	+317,86 €
6	2 338,32 €	+440,93 €
7	2 397,39 €	+500,00 €

TECHNICIENS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Technicien de 2e classe

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 836,19 €	-61,20 €
2	1 841,12 €	-56,27 €
3	1 846,04 €	-51,35 €
4	1 850,96 €	-46,43 €
5	1 855,88 €	-41,51 €
6	1 900,19 €	+2,80 €
7	1 974,03 €	+76,64 €
8	2 067,56 €	+170,17 €
9	2 146,33 €	+248,94 €
10	2 195,56 €	+298,17 €
11	2 274,32 €	+376,93 €
12	2 372,78 €	+475,39 €
13	2 500,77 €	+603,38 €

Technicien de 1re classe

Échelon	Traitement brut	Écart SMIC
1	1 850,96 €	-46,43 €
2	1 855,88 €	-41,51 €
3	1 890,34 €	-7,05 €
4	1 944,49 €	+47,10 €
5	1 998,65 €	+101,26 €
6	2 072,49 €	+175,10 €
7	2 170,94 €	+273,55 €
8	2 249,71 €	+352,32 €
9	2 294,01 €	+396,62 €
10	2 387,54 €	+490,15 €
11	2 505,69 €	+608,30 €
12	2 653,38 €	+755,99 €

Pour plus d'informations www.ufap.fr

UFAP
UNSa Justice

Personnels Techniques :
DES GRILLES INDICIAIRES SOUS LE SMIC : ÇA SUFFIT !
DES AGENTS INDISPENSABLES, DES SALAIRES INDIGNES !

LE CONSTAT EST SANS APPEL !

Sur les quatre corps de la filière technique, l**es débuts de carrière sont particulièrement préoccupants** :

- Adjoints techniques MJ : jusqu'à 10 échelons sous le SMIC.
- Adjoints techniques DGAP : jusqu'à 6 échelons sous le SMIC.
- Techniciens MJ : jusqu'à 5 échelons sous le SMIC.
- Ingénieurs MJ : un début de carrière à peine supérieur au SMIC, malgré les qualifications et les responsabilités exigées.

À QUOI SERT L'ANCIENNETÉ SI LA PROGRESSION INDICIAIRE NE PERMET MÊME PAS DE DÉPASSER LE SMIC ?

L'UFAP UNSa Justice exige :

- La revalorisation immédiate de l'ensemble des grilles indiciaires de la filière technique du ministère de la Justice.
- Un traitement indiciaire dès le premier échelon strictement supérieur au SMIC
- Une véritable reconnaissance des qualifications, des compétences techniques et des responsabilités.
- une augmentation du point d'indice et son indexation sur l'inflation.

LE SMIC DOIT ÊTRE UN PLANCHER, PAS UN HORIZON DE CARRIÈRE !
ADJOINTS TECHNIQUES, TECHNICIENS, INGÉNIEURS : MÊMES EXIGENCES DE RECONNAISSANCE ! SANS LES PERSONNELS TECHNIQUES, LA JUSTICE NE FONCTIONNE PAS !

L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS INFORME

Pour plus d'informations www.ufap.fr